

Adoption à l'identique de 2019/2020, des MCC 2020/2021 des formations n'ayant pas fait l'objet de modifications ou non représentées en CFVU

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Du 17 novembre 2020

Délibération 2020/11/CFVU – 146

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent à l'identique de 2019/2020, les MCC 2020/2021 des formations n'ayant pas fait l'objet de modifications ou non représentées en CFVU.

Toulouse le 17 novembre 2020

Le Président



Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0